

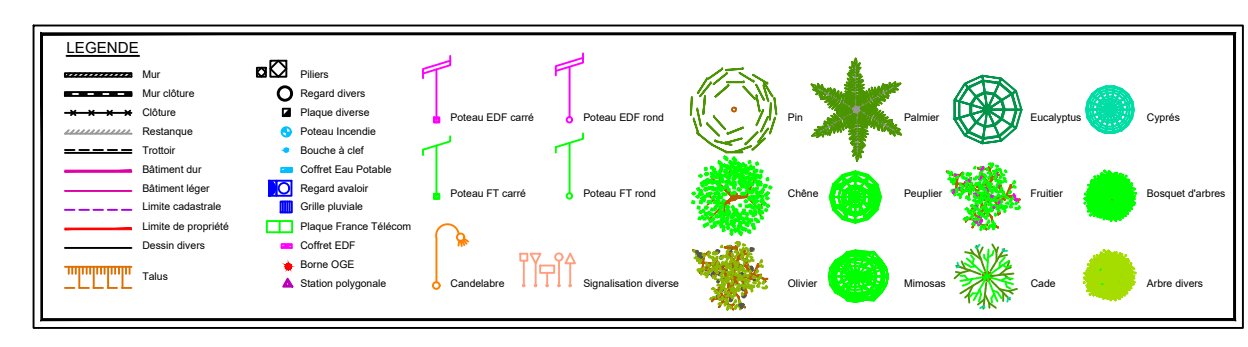
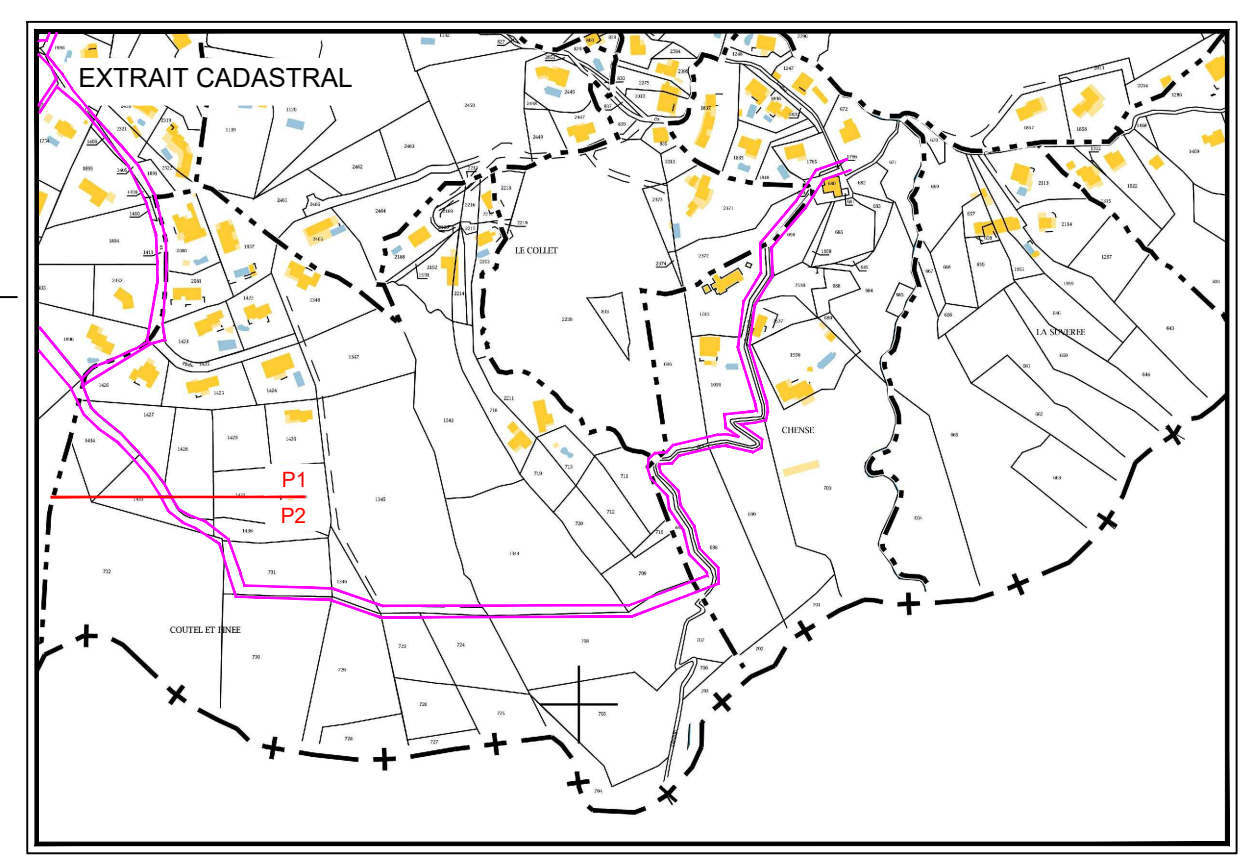
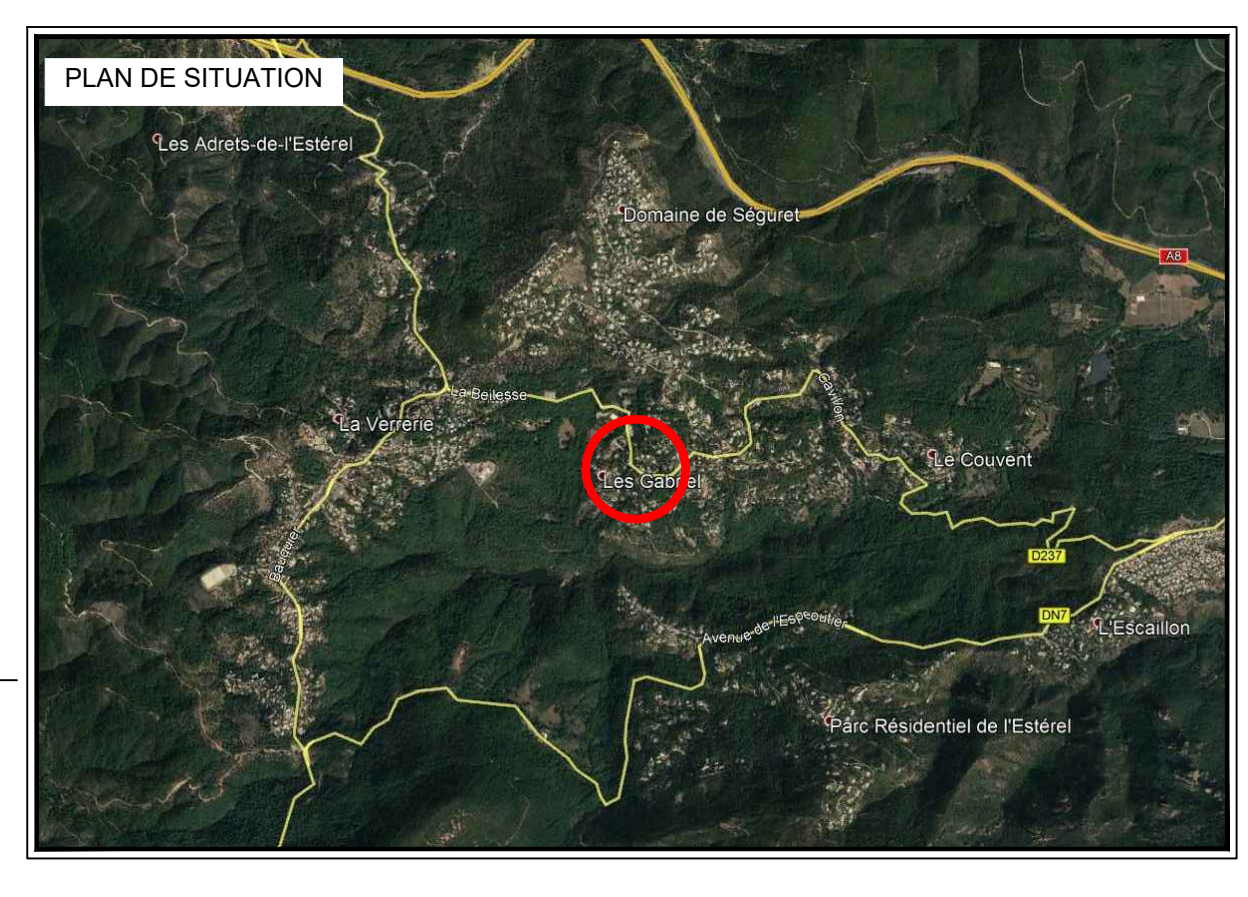
 Espoir Capitou ZAC de Plan 817 32 Allée Esteban Vauban 83007 Fréjus Tél. 04 94 61 32 70 Fax. 04 94 62 71 12 Mail. compta@capitou.fr	 cavem Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée
---	---

Plan projet de servitudes  
 de tréfonds  
 (largeur moyenne = 3m00)  
 Planche 2

Référence dossier : 0510-06  
 Indice : E  
 Echelle du Plan : 1/500

Ind.	Modifications	Date
B	Mise à jour suivant demande de la CAVEM	21-12-2017
C	Mise à jour suivant modification du projet	08-06-2018
D	Mise à jour suivant demande de la CAVEM	25-07-2018
E	Mise à jour suivant demande de la CAVEM	09-10-2018
F	Mise à jour suivant demande de la CAVEM	16-05-2019

Retenu par	Dessiné par	Contrôlé par	Approuvé par	Plan N°
C. HERVADEZ	C. HERVADEZ	N. ESTER	A. JARDIG	SEVIC-PL2



**INFORMATIONS SUR LA VALEUR JURIDIQUE DES DOCUMENTS CADASTRAUX**  
 En cas de description cadastrale et en l'absence de BORNEAGE, le descriptif de la propriété, fait en application de l'article L.111-13 du Code de l'urbanisme ainsi qu'en cas de cadastre fiscal et d'impôts locaux, ne constitue pas un acte de propriété et ne constitue qu'un acte de jouissance constatant pour eux les droits réels existants.  
 La documentation cadastrale ne représente graphiquement que la "topographe apparente", car l'Administration ne peut donner l'assurance formelle que les limites figurées sur le plan cadastral correspondent véritablement aux limites des parcelles (L.O. CM. Art. 1er, par. 1er, mai 1976).  
 La responsabilité de l'Etat dans un éventuel préjudice subi du fait de cette constatation n'est pas assumée par le cabinet GEZ pour autant. Le cabinet GEZ ne constitue pas un acte de propriété et ne constitue qu'un acte de jouissance constatant pour eux les droits réels existants.  
 Le cabinet GEZ ne sera pas tenu pour responsable des conséquences de leur utilisation instrumentaire.

**Nota**  
 Le plan est rattaché au système géométrique RGF93 CC43.  
 Rattachement par système de positionnement GNSS (GPS et GLONASS).  
 L'unique objet de ce plan est de donner une représentation de la constitution de servitude.  
 Les lignes dimensionnelles mentionnées sont indicatives et fixées par une prise de mesure de terrain.  
 Le cabinet GEZ ne sera pas tenu pour responsable des conséquences de leur utilisation instrumentaire.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

- Largeur de la servitude : 3 mètres
- Largeur maximale d'essartage : 5 mètres
- Profondeur minimum au dessus de la génératrice supérieure : 0.80 mètre

